

Un message du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) : COVID-19, implications sur l'audit

La pandémie de COVID-19 a un impact extraordinaire sur les employés et leurs familles, l'économie, la mobilité et les systèmes financiers mondiaux. Le CCRC reconnaît que des répercussions se font sentir sur les audits de sociétés ouvertes canadiennes, que la situation évolue rapidement et qu'il est probable que de nouveaux enjeux et de nouveaux risques émergent prochainement.

La plupart des cabinets comptables à qui nous avons parlé ont mis en œuvre des mesures de continuité des activités afin de continuer d'aider les émetteurs assujettis canadiens à respecter leurs obligations à l'égard des documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. Dans certains cas, les cabinets n'ont pas été en mesure d'effectuer des audits de composantes à l'étranger, où l'interdiction d'entrer dans les locaux des émetteurs assujettis limite la capacité de voir les documents sources originaux et où certains membres du personnel ne sont pas disponibles. Il est fort probable que les auditeurs puissent rencontrer des limitations de portée ou des questions complexes en matière d'audit et de comptabilité pendant cette période.

Il est important que la qualité de l'audit ne soit pas compromise par ces difficultés et que les auditeurs prennent soin d'évaluer adéquatement la comptabilité et les informations fournies par les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC a récemment publié son [Rapport d'informations annuel sur la qualité de l'audit : Résultats des inspections annuelles de 2019](#). Le rapport comprend des sections sur un certain nombre de questions liées à la qualité de l'audit qui sont particulièrement pertinentes dans le contexte actuel, y compris la continuité de l'exploitation et le scepticisme professionnel. À titre de rappel, les cabinets d'audit qui participent au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit doivent partager ce rapport au comité d'audit de leurs émetteurs assujettis. Le CCRC comprend qu'une certaine souplesse est actuellement nécessaire pour remplir cette exigence.

Nous encourageons le responsable de la qualité de l'audit de votre cabinet à nous contacter ou à contacter les Autorités canadiennes en valeurs mobilières si vous souhaitez discuter des circonstances particulières que vous rencontrez. Pour vous aider à identifier et à résoudre les enjeux potentiels en matière de comptabilité et d'audit, nous encourageons les cabinets d'audit ainsi que leurs émetteurs assujettis à accéder au centre de ressources créé par CPA Canada qui peut être trouvé en cliquant [ici](#).

Pour s'adapter à la situation actuelle, le CCRC a fermé ses bureaux, a mis en œuvre un protocole de travail à domicile et ne tient plus aucune réunion en personne, jusqu'à nouvel ordre; n'hésitez pas à communiquer avec le CCRC par courriel, par téléphone ou par vidéoconférence. En cette période très difficile, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos employés pour leur engagement continu à mener à bien nos activités de surveillance.